

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES (AES) SEPTEMBRE 2024 - JUIN 2025

Les règles de fonctionnement des activités extra-scolaires (AES) sont applicables pour l'ensemble des activités sportives, artistiques et culturelles proposées par le French School Jakarta (FSJ) et viennent compléter le règlement intérieur du French School Jakarta (FSJ).

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCUEIL

Les activités sportives, artistiques et culturelles sont proposées en coopération avec l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives du French School Jakarta (FSJ). Soutenues par le Conseil d'Administration, ces activités apportent une solution de proximité aux besoins des enfants du French School Jakarta (FSJ) dans le domaine des loisirs extra-scolaires.

Les AES ne doivent en aucun cas être considérées comme un temps de garderie, mais bien comme une activité correspondant aux goûts et choix de l'enfant car elles doivent avant tout lui apporter du plaisir. C'est également un temps d'apprentissage, d'épanouissement et d'éducation à la citoyenneté.

Les enfants sont accueillis dans les activités dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est en effet limité pour des questions d'encadrement et de sécurité.

L'accès aux activités est réservé aux personnes inscrites et à jour de leurs cotisations.

CALENDRIER DES ACTIVITES

Pour l'année scolaire 2024-2025, les AES débuteront le mardi 17 septembre 2024 et se termineront le samedi 21 juin 2025. Entre ces deux dates, le calendrier des activités suit celui de l'école.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux AES sont accessibles uniquement en ligne sur le portail EDUKA (<https://lfjakarta.eduka.school>). Elles sont programmées sur 2 semestres. La première période se déroulera du mardi 17 septembre 2024 au samedi 21 Décembre 2024, la deuxième période débutera le lundi 06 Janvier 2025 et se terminera le samedi 21 Juin 2025.

Les inscriptions se déroulent durant 3 jours sur EDUKA, du dimanche 8 septembre 8h00 au mardi 10 septembre à 23h59.

Après validation de l'inscription, les participants sont engagés pour la période entière dans l'activité à laquelle ils sont inscrits.

Cette validation entraîne une facturation pour le semestre en cours, il ne sera plus possible de se désinscrire et de demander un avoir ou un remboursement sauf cas exceptionnel (longue maladie, déménagement hors Indonésie imprévu).

Durant la semaine précédant le début des activités, les AES se réservent le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Enfants de Maternelle :

La participation aux AES pour les élèves de l'école maternelle **est limitée à une activité par jour et par semaine (PS), deux par semaine (MS/GS).**

Afin de répondre aux besoins des enfants et sur décision du CET du mois de Juin 2024, **les AES concernant les enfants de maternelle PS débuteront le lundi 11 novembre 2024.**

Les AES concernant les enfants de MS/GS débuteront le lundi 30 septembre.

Chaque AES dispose d'un nombre de places limité. Une priorité est donnée aux élèves du French School Jakarta (FSJ) et à leurs parents. Lorsque le quota maximum d'une activité est atteint, il n'est plus possible de s'inscrire à cette activité, mais une liste d'attente est établie. Si des places se libèrent, les personnes inscrites sur la liste d'attente sont contactées.

REGLEMENT

Le règlement des factures peut se faire directement au French School Jakarta (FSJ) avec une carte bancaire, par virement bancaire, transfert ATM ou dépôt d'espèces à la banque sur le compte bancaire des AES:

- Détenteur du compte : YAYASAN ECOLE INTERNATIONALE FRANÇAISE
- Numéro de compte : 8001 3064 2800 (IDR Account)
- Code SWIFT : BNIAIDJA
- Nom et adresse de la banque : PT. BANK CIMB NIAGA

Nous vous prions de :

- Préciser le numéro de la facture et/ou votre nom de famille ;
- Nous fournir la preuve de paiement.

Aucun règlement en espèce au bureau des AES ne sera accepté.

Un participant non-inscrit ou dont la facture n'a pas été acquittée dans les délais indiqués sur la facture ne peut prétendre participer aux activités.

CREDIT

Chaque enfant inscrit au French School Jakarta (FSJ) a droit à un crédit de 2.600.000 Rps répartis comme suit :

1.300.000 Rps par semestre.

Exemple : Une activité qui coûte 1.500.000 Rps pour un semestre, sera ainsi facturée 200.000 Rps pour ce semestre.

RESPONSABILITÉ

Les enfants inscrits au French School Jakarta (FSJ) sont couverts par l'assurance RC souscrite par le French School Jakarta (FSJ) (CGEA). Pour tous les autres participants, une copie de l'assurance ainsi qu'une décharge de responsabilité seront demandées.

Le bureau des AES n'exige pas de certificat médical pour la pratique des activités sportives : les parents qui inscrivent leurs enfants à ces activités considèrent que leurs enfants sont bien portants et aptes à suivre ces activités et dégagent le bureau des AES de toute responsabilité quant à l'aptitude sportive de leurs enfants.

Si votre enfant nécessite une attention particulière (handicap, asthme, allergie...), il est important de nous le signaler pour que nous puissions l'accueillir dans les meilleures conditions. Dans ce cas-là, il est nécessaire de nous fournir un certificat médical pour la pratique des activités auxquelles l'enfant est inscrit.

DEROULEMENT DES ACTIVITES

Les participants sont tenus informés de toute modification du déroulement normal d'une activité par mail et/ou par affichage sur les panneaux dédiés.

Les participants doivent arriver à l'heure aux AES et quitter l'établissement dès la fin de leur séance. Ils ne sont pas autorisés à circuler dans l'établissement en dehors du temps des AES.

Les non-participants et les parents ne sont pas autorisés à assister aux AES.
Une exception est accordée pour les enfants de maternelle.

A l'issue de son activité, en cas de retard de plus de 15mn des parents, les enfants du Primaire seront pris en charge par le personnel de l'AES Garderie (Service facturé à l'heure).

En dehors des horaires des AES auxquels ils sont inscrits, les enfants sont sous la seule responsabilité de leurs parents.

Au-delà de deux sessions annulées par semestre, si non remplacée, toute séance sera remboursée sous forme d'avoir AES pour l'année suivante quelque soit l'activité dans le participant sera inscrit (ne vaut pas sur les équipements).

GARDERIE

Les enfants de l'école primaire terminent les cours à 14h30.

Pour rendre service aux parents dont les enfants ont une activité qui ne démarre pas à 14h30, une garderie **payante** est proposée **sur EDUKA lors des inscriptions du 8 au 10 septembre 2024 ou ensuite par mail à aes@lifeschooljakarta.com** :

- Du lundi au jeudi de 14h30 à 17h00

- Le vendredi de 12h30 à 14h30

Cette garderie réservée aux élèves en élémentaire inscrits en AES est assurée par un surveillant AES et est proposée aux enfants **participant à une activité durant l'après-midi concerné.**

Dans l'intérêt de l'enfant, le temps de garderie est limité à 1h30.

ABSENCES

Il est nécessaire de prévenir le bureau des AES en cas d'absence. Un appel est effectué à chaque début de séance : si l'absence n'a pas été notifiée par mail à aes@lifeschooljakarta.com par les parents, ceux-ci seront prévenus par mail de l'absence de leur enfant au cours.

DISCIPLINE

Les participants doivent respecter les règles de fonctionnement des AES et également le règlement intérieur du French School Jakarta (FSJ) dans la mesure où les activités se déroulent dans l'enceinte de l'école.

Les participants doivent respecter les intervenants, les consignes données par ceux-ci ainsi que les autres participants.

Les sorties d'activités doivent se faire dans le calme. Les participants aux AES ne sont pas autorisés à circuler dans l'établissement en dehors du temps des activités.

Le bureau des AES se réserve le droit de refuser l'accès à une activité, à la garderie ou aux navettes à tout participant qui en perturberait le déroulement ou qui d'une manière plus générale ne respecterait pas les règles de fonctionnement des AES et le règlement intérieur du French School Jakarta (FSJ). L'exclusion sera effective après deux avertissements ou immédiatement en cas de faute grave.

La validation de l'inscription aux AES vaut acceptation de ces règles de fonctionnement.